

ATTESTATION EN MATIERE DE FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AGES DE MOINS DE 12 ANS OU D'ENFANTS AVEC UN HANDICAP LOURD AGES DE MOINS DE 18 ANS DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN PAYES EN (1)

Cadre I (2)

Le soussigné certifie que:

..... (3)
.....
.....

- est agréé(e), subsidié(e), contrôlé(e) ou surveillé(e) par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Chaussée de Charleroi 95 à 1060 Bruxelles (4);
- est agréé(e), subsidié(e) ou contrôlé(e) par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux (4);
- est agréé(e), subsidié(e) ou contrôlé(e) par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen (4);
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen (4),

en application de l'article 113, § 1^{er}, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992.

La présente attestation est valable pour la période du ... / ... / 20... au ... / ... / 20 ...

Fait à, le ... / ... / 20 ...

Nom, qualité et signature du représentant responsable de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, du pouvoir public local, communautaire ou régional, de l'institution publique étrangère établie dans un autre Etat membre de l'Espace économique européen, de l'école ou du pouvoir organisateur de l'école ou d'un mandataire (5).

Nom et adresse complète du pouvoir public local, communautaire ou régional, de l'institution publique étrangère, de l'école ou du pouvoir organisateur de l'école:

.....
.....

- (1) Cette attestation, qui ne doit être complétée qu'en un seul exemplaire, doit être délivrée au débiteur des dépenses, qui devra la tenir à la disposition de l'administration.
- (2) Le cadre I ne doit être complété que:
 - soit par l'Office de la Naissance et de l'Enfance;
 - soit par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
 - soit par des institutions publiques étrangères établies dans un autre Etat membre de l'Espace économique européen;
 - soit par l'école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur de l'école établie dans l'Espace économique européen avec laquelle(lequel) les institutions ou les milieux d'accueil ont un lien.Lorsque l'accueil est directement payé à l'une des instances précitées, seul le cadre II doit être complété.
- (3) Nom ou dénomination de l'institution, du milieu d'accueil, de la famille d'accueil ou de la crèche.
- (4) Cochez la case adéquate.
- (5) S'il y a un mandataire, sa signature doit être précédée de la mention "par procuration".

Cadre II (A remplir par l'institution, le milieu d'accueil, la crèche, la famille d'accueil, l'école, établi(e) dans l'Espace économique européen, le pouvoir organisateur de l'école établie dans l'Espace économique européen, le pouvoir public local, communautaire ou régional, l'institution publique étrangère établie dans un autre Etat membre de l'Espace économique européen)

1. Numéro d'ordre de l'attestation:

2. Nom, prénom et adresse du débiteur des frais de garde d'enfant:

.....
.....

3. Nom et prénom de l'enfant:

.....

4. Date de naissance de l'enfant:

5. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (1):

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

6. Nombre de jours de garde:

7. Tarif journalier (2): EUR

8. Montant total perçu: EUR

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à, le ... / ... / 20 ...

(Nom, qualité et signature de la personne habilitée à représenter l'institution, le milieu d'accueil, la crèche, la famille d'accueil, l'école, établi(e) dans l'Espace économique européen, le pouvoir organisateur de l'école établie dans l'Espace économique européen, le pouvoir public local, communautaire ou régional, l'institution publique étrangère établie dans un autre Etat membre de l'Espace économique européen)

Nom et adresse complète de l'école, du pouvoir organisateur de l'école, du pouvoir public local, communautaire ou régional, de l'institution publique étrangère (3):

.....
.....
.....

- (1) Les données mentionnées sur l'attestation ne peuvent concerner que la partie de l'année précédant le 12^{ème} anniversaire de l'enfant ou le 18^{ème} anniversaire de l'enfant avec un handicap lourd.
- (2) Si plusieurs tarifs sont appliqués, il convient de fournir le détail du nombre total de jours de garde par tarif appliqué. Ce détail peut, le cas échéant, être joint dans une annexe à la présente attestation. Le tarif journalier ne doit cependant être mentionné que s'il est supérieur au montant maximum de 11,20 EUR par jour de garde.
- (3) A ne compléter que lorsque les frais de garde sont payés directement aux instances mentionnées.